Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_28_1-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_28**

OBJET • Compte financier unique 2025 • budget Ordures Ménagères

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 36
Pouvoirs • 11
Votants • 47

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_28_1-DE

Olivier BELLEC expose que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur (CCA) et au comptable public (Trésor Public), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Sa mise en œuvre a été généralisée au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales, mais CCA sous les recommandations du centre des finances publiques et suite au passage à la nomenclature comptable M57, a présenté ses comptes en CFU dès l'exercice 2024.

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Selon l'article L2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Ce rapport de présentation est annexé à la présente délibération.

Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2025 sont les suivants :

> **Ordures ménagères**

ORDURES MENAGERES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	927 287,30 €	10 110 089,94 €	11 037 377,24 €
DEPENSES	684 876,74 €	9 867 780,98 €	10 552 657,72 €
EXCEDENT	242 410,56 €	242 308,96 €	484 719,52 €
DEFICIT	- €	- €	- €

Ces résultats, ainsi que les reports, seront repris dans le budget supplémentaire de 2026.

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> **Adopte** les comptes financiers uniques 2025 du budget Ordures Ménagères de CCA,
> **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026